

Reclassification catégorie 3

👉 *Tout ce qu'il faut savoir !*

Bonjour à tous,

Vous croyez que le titre d'emploi que vous occupez n'est pas compatible avec les tâches que vous effectuez réellement ?

Votre gestionnaire vous demande fréquemment d'effectuer des tâches qui n'appartiennent pas à votre titre d'emploi ?

Depuis le moment où vous avez obtenu votre poste, vous avez vu les tâches être modifiées significativement ?

Nous vous rappelons que la convention collective prévoit un processus de reclassification. D'ailleurs, nous vous avons préparé une capsule pour bien vous expliquer ce processus.

Nous vous invitons à en prendre connaissance si cette situation vous touche et de nous interpeller si vous avez quelconques questions ou commentaires.

Syndicalement !

Aldijana Pasalic
Vice-Présidente - Catégorie 3